

~::~~::COMPTES RENDUS~::~~::

~::~~::PROCES VERBAL DE SEANCE~::~~::

Comité syndical du 19 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier à dix-huit heures, le Comité syndical légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège social du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses du Haut-Jura.

PRESENTS (par ordre alphabétique) : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Monsieur Gilbert BLONDEAU, Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Monsieur Jean-Daniel MAIRE, Monsieur Nolwenn MARCHAND, Monsieur Clément PERNOT, Monsieur Michel PUILLET, Monsieur Guillaume VANNIER.

EXCUSES : Monsieur Cyrille BRERO, Monsieur Olivier PERRAD.

Sébastien BENOIT-GUYOD ouvre la séance du Conseil Syndical à 18h10 et souhaite la bienvenue aux élus présents. Il indique qu'Olivier PERRAD est excusé. Cyrille BRERO suit les débats et participe à la séance en visioconférence.

QUESTION N° 1 Nomination du secrétaire de séance

Le Comité syndical nomme Monsieur Michel PUILLET comme Secrétaire de séance.

QUESTION N° 2 Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 10 décembre 2020

(Délibération n°2021-001-Annexe 1)

Le compte-rendu du Comité syndical du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

QUESTION N° 7 : Décision modificative n°3 -budget principal du SMDT Station des Rousses

→ **Rapporteur** : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Président

(Délibération n°2021-002)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5722-1, L.2311-1, L.2312-1 à L.2313 et suivants.

Vu la délibération 2020-026 prise par le Comité Syndical en date du 10 mars 2020, approuvant le budget primitif 2020 du budget principal du SMDT,

Vu la délibération 2020-040 prise par le Comité Syndical en date du 14 septembre 2020, approuvant la décision modificative n°1 du budget principal du SMDT,

Vu la délibération 2020-052 prise par le Comité Syndical en date du 10 décembre 2020, approuvant la décision modificative n°2 du budget principal du SMDT,

Il convient d'inscrire par décision modificative :

Des crédits en opération d'ordre pour prise en charge des derniers mandats de récupération de l'avance par les entreprises de l'opération Dôle-Tuffes :

Section investissement, dépenses, chapitre 041, compte 2762 : + 310 000
Section investissement, recettes, chapitre 041, compte 2031 : + 310 000

Des crédits en opération d'ordre pour dotation aux amortissements liés aux nouveaux patrimoines acquis, passage de 834 000 à 1 131 000 euros annuels, en lien avec la réalisation des travaux d'investissement Dôle-Tuffes :

Section fonctionnement, dépenses, chapitre 042, compte 6811 : + 300 000 euros
Section investissement, recettes, chapitre 040, compte 28128 : + 300 000 euros

Des crédits en opération d'ordre pour reprise de subventions d'investissement versées, passage de 48 000 à 151 000 euros, crédits nécessaires à régularisations d'opérations passées :

Section investissement, dépenses, chapitre 040, compte 1391 : + 105 000 euros
Section fonctionnement, recettes, chapitre 042, compte 777 : + 105 000 euros

En vue d'équilibrer les sections, écriture suivante :

Section fonctionnement, dépenses, chapitre 023 – virement à la section d'investissement, 023 : - 195 000 euros
Section investissement, recettes, chapitre 021, 021 : - 195 000 euros

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité décide

- o **D'APPROUVER** la décision modificative n°3 du Budget Principal-Exercice 2020 du SMDT de la Station des Rousses.

Ampliation sera adressée à Madame le Sous-préfète de Saint-Claude, Monsieur le Trésorier de Morez, Monsieur le Président du Conseil départemental du Jura, Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Station des Rousses.

Questions diverses

Prochaines dates de réunion du Conseil Syndical

Sébastien BENOIT-GUYOD indique que les deux prochaines séances du SMDT sont fixées comme suit :

- jeudi 25 février 2021 à 18h - débat d'orientation budgétaire
- jeudi 8 avril 2021 à 18h – séance de vote du budget primitif 2021

Diffusion du Magazine Jura sur Léman #1

Guillaume VANNIER indique que des exemplaires sur table sont à disposition des élus qui n'auraient pas encore reçu dans leur boîte aux lettres la diffusion du magazine. En partenariat avec la Voix du Jura, cette brochure de 8 pages en format A4 sans publicité a été diffusée chez les abonnés à la Voix du Jura début janvier puis en direction de tous les jurassiens depuis une semaine. L'exploitant SOGESTAR a fait le choix de commander 7000 exemplaires supplémentaires pour la promotion du domaine alpin l'année prochaine.

Sébastien BENOIT-GUYOD se dit satisfait de l'édition et indique que le contenu correspond bien à ce qui avait été imaginé. Il remercie Guillaume VANNIER et les techniciens pour le travail accompli.

Eléments de contexte et perspectives quant aux conséquences financières de la crise sanitaire actuelle sur la saison 2020-2021 d'exploitation des remontées mécaniques de la Station des Rousses

Sébastien BENOIT-GUYOD indique que les techniciens entre CCSR, SOGESTAR et SMDT travaillent actuellement ensemble pour identifier les conséquences de la non-ouverture des remontées mécaniques. Il précise que la problématique se situe particulièrement sur les frais généraux SOGESTAR qui sont pris en charge par chacun des contrats selon les chiffres d'affaires respectifs. Habituellement, l'affermage de ski alpin correspond en moyenne à 50% du chiffre d'affaires produit annuellement, ce qui réduit le reste à charge pour les autres contrats, notamment la régie intéressée de la CCSR pour les loisirs hors neige et estivaux et la gestion des offices de tourisme. Cette année, la communauté de communes doit assumer les frais généraux hivernaux sur ses seuls contrats. L'impact financier sera lourd.

Nolwenn MARCHAND, président de la Communauté de communes, complète les propos du SMDT en indiquant qu'il y a selon lui deux inconnues majeures :

- le mécanisme d'indemnisation de l'Etat vers la SOGESTAR- actuellement les règles de calcul ne sont pas arrêtées, on parle d'un pourcentage du chiffre d'affaires
- la manière dont cet argent du fonds d'indemnisation sera remboursé par l'Etat dans le temps, source d'inquiétude

Michel PUILLET indique que les indemnisations et le chômage partiel existent en France, on en profite, ce n'est pas le cas dans tous les pays, et il faut s'en réjouir. C'est également grâce à l'Europe que ces aides ont pu être distribuées.

Nolwenn MARCHAND précise que le manque à gagner par la SOGESTAR est chiffré et anticipé, par contre les indemnisations ne sont pas connues, ce qui rend impossible l'estimation de l'impact de la crise sur les trois structures de la Station des Rousses. Il regrette cette situation et prend l'exemple de l'ouverture dérogatoire du téléski de la Serra en direction des Ski Clubs durant les vacances de Noël. La CCSR a assumé politiquement sa décision d'ouvrir, on connaît le coût de cette décision, mais on ne sait pas si ce coût sera éligible à l'indemnisation de l'Etat.

Sébastien BENOIT-GUYOD ajoute que la Station vient de réaliser un gros programme d'investissement structurant, faisant augmenter la redevance annuelle du gestionnaire de 450 000 à 700 000 euros. Cette hausse devait être financée par une augmentation des recettes de ventes de forfaits, or, à l'heure actuelle, les nouvelles remontées n'ont pas pu être proposées au public, mettant ainsi l'exploitant dans la difficulté. La possibilité d'un report d'annuité des nouveaux emprunts du SMDT liés au Dôle-Tuffes va être étudiée.

Nolwenn MARCHAND souligne l'incohérence sanitaire de laisser les gens travailler et consommer en intérieur, et l'interdiction de pratiquer des loisirs en extérieur. Il indique qu'il cherche toujours à titre personnel la raison sanitaire de la fermeture des remontées mécaniques.

Sébastien BENOIT-GUYOD indique que les petits secteurs vont souffrir terriblement.

Clément PERNOT intervient pour dire qu'il refuse de dramatiser la situation, au risque de décourager les touristes de venir dans le Jura. La situation à Noël a été favorable, tous les hébergements étaient pleins sur la Station.

Nolwenn MARCHAND répond que la situation doit être nuancée, la fréquentation est actuellement moindre que si les remontées étaient ouvertes. Toute une série de socio-professionnels ne peuvent pas travailler : les loueurs de ski, les écoles de ski, les restaurants, les bars, les musées. C'est toute une économie qui est à l'arrêt. L'économie de la montagne est ainsi, l'impact est concentré sur un territoire donné.

Clément PERNOT indique que le SMDT, qui est mono-compétence, et la SOGESTAR, qui est principalement bénéficiaire sur le ski alpin, vont être impactés. Ce ne serait pas le cas si le SMDT était également gestionnaire de 200 gîtes par exemple. Quand une structure est globalisée, elle peut diversifier le risque et proposer une diversité d'activités qui se compensent selon le contexte. Clément PERNOT rappelle qu'il défend l'idée d'une structure globale du tourisme sur le territoire du Haut-Jura afin de mutualiser les moyens et fédérer les territoires. Guillaume VANNIER fait remarquer que cette année, les gîtes sont pleins, mais les hôtels et les centres de vacances sont fermés administrativement. Dans les faits, la fréquentation et la consommation sur place sont moindres.

Nolwenn MARCHAND conclut que la situation sera éclaircie quand les indemnisations de l'Etat seront connues, en considérant que la SOGESTAR doit verser au SMDT la redevance annuelle, permettant au SMDT d'assumer ses annuités d'emprunt. Sébastien BENOIT-GUYOD confirme ces propos tout en ajoutant que les élus seront vigilants à ne pas mettre l'exploitant dans une difficulté dont il ne pourrait pas se relever.

Contrat de plan Etat-Région

Clément PERNOT indique en direction des élus communautaires que le Département porte actuellement auprès du Contrat de Plan Etat-Région le projet de relier par la véloroute les différents sites remarquables du Jura, dont la Station des Rousses, dans une démarche de tourisme durable. Gilbert BLONDEAU ajoute que le tracé est fixé, il faut désormais travailler à la maîtrise foncière.

COPIL préfectoral du 29 janvier 2021

Sébastien BENOIT-GUYOD indique que le comité de pilotage Dôle-Tuffes présidé par le Préfet, visant à suivre la réalisation des mesures environnementales de compensation de l'opération, est fixé au vendredi 29 janvier 2021 aux Rousses à 15h (salle de l'Omnibus – séance à huis clos). Le Département du Jura sera officiellement convié. L'étude CLIMSNOW y sera notamment présentée, sous le même format que lors de la présentation aux élus du territoire le 16 décembre. Le SMDT travaille avec la DREAL et le Parc du Haut-Jura sur le COPIL depuis plusieurs semaines. Les mesures proposées par le SMDT apparaissent conformes au respect de l'arrêté préfectoral.

Actions de promotion de la Station

Guillaume VANNIER indique que la SOGESTAR a réservé jusqu'à fin janvier un espace publicitaire sur France 3 Régions en diffusion sur Besançon et Dijon, avant la météo de 19h et 20h, le message ayant été adapté aux activités nordiques et raquettes du fait de la non ouverture du domaine Jura sur Léman.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18h50.

Le Secrétaire de séance,

Le Président du SMDT,

Monsieur Michel PUILLET

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD



Le Présent compte-rendu vaut procès-verbal de la séance.

- Compte- rendu approuvé par Délibération n°-----
- Compte rendu modifié par délibération n°-----